

**Mémo d'information sur les algues bleu-vert**

**N° 02 2009/09/13**

**Région administrative :** 03-Capitale-Nationale  
**Bassin versant :** décharge du lac St-Augustin  
**Nom du plan d'eau :** Lac Saint-Augustin **Secteur :**  
 **Carte ci-jointe** Latitude : 46° 44' 57,9" Longitude : 71° 23' 35,4

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Saint-Augustin-de-Desmaures	Jean-Pierre Roy, greffier
	Martine Lanoie, tech. env
Québec	Sylvain Ouellet, greffier
	François Proulx, directeur env

**Observations générales (2009/09/09)**

Nous avons observé une bonne densité de petits filaments verdâtres dans la colonne d'eau sur l'ensemble du lac. Sur le côté sud du lac, nous avons observé plusieurs secteurs avec présence d'écume le long de la bande riveraine, chaque secteur était de faible superficie.

**Observations aux stations d'échantillonnage et résultats d'analyses du laboratoire**

<b>Station :</b> A	<b>Type de prélèvement :</b> Échantillon de surface	
<b>Observations visuelles</b> Écume de couleur verdâtre et turquoise à proximité de la rive.		
<b>Cyanobactéries :</b>	Totales : > 2 000 000 cellules/ml À potentiel toxique : > 2 000 000 cellules/ml	
<b>Cyanotoxines :</b>	Microcystine-LR (toxicité équivalente) :	µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
	Anatoxine-a :	µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>

<b>Station :</b> B	<b>Type de prélèvement :</b> Tube 0-1m	
<b>Observations visuelles</b> Échantillon prélevé à environ 30m de la station A, abondance de particules verdâtres dans la colonne d'eau.		
<b>Cyanobactéries :</b>	Totales : 5 000 - 10 000 cellules/ml À potentiel toxique : 5 000 - 10 000 cellules/ml	
<b>Cyanotoxines :</b>	Microcystine-LR (toxicité équivalente) :	µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
	Anatoxine-a :	µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>

<b>Station :</b> C	<b>Type de prélèvement :</b> Tube 0-1m	
<b>Observations visuelles</b> Présence de particules verdâtres dans la colonne d'eau.		
<b>Cyanobactéries :</b>	Totales : 50 000 - 100 000 cellules/ml À potentiel toxique : 50 000 - 100 000 cellules/ml	
<b>Cyanotoxines :</b>	Microcystine-LR (toxicité équivalente) :	µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>
	Anatoxine-a :	µg/l non détectée <input checked="" type="checkbox"/>

Interprétation des résultats d'analyses	
<input type="checkbox"/>	Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.) Observations :
<input type="checkbox"/>	<p><b>Cote A</b> : Les résultats d'analyses des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales<sup>1</sup> était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.  <b>Suivi visuel volontaire</b> : Effectué par :  Souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Cote B</b> : Les résultats d'analyses ont confirmé la présence de cyanobactéries totales<sup>1</sup> dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries.</p> <p>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.  <b>Suivi visuel volontaire</b> : Effectué par : mun de St-Augustin-de-Desmaures  Souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Cote C</b> : Les résultats d'analyses des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxines dans la fleur d'eau dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau.</p> <p>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la Municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</p> <p><b>Suivi visuel volontaire</b> : Effectué par :  Souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
Prochaine visite (s'il y a lieu) :	

Actions à prendre par le destinataire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Retourner à l'expéditeur du mémo d'information, un <b>message non automatisé</b> confirmant la réception du mémo N° 02;</li> <li>Assurer, si possible, un <b>suivi visuel</b> de ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel, s'il y a lieu.</li> </ul>
<p><b>Actions supplémentaires pour les cotes B et C</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :</b>  <a href="http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert;">http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert;</a></li> <li>Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence ainsi que l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable;</li> <li>Informers les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau.</li> </ul> <p><b>Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore.</b></p>

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau	
<p>Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :  <a href="http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp">http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp</a></p>	
<p><b>Direction régionale du MDDEP :</b>  Personne à contacter : Monique Labelle</p>	<p>Tél. : 418 644-8844, poste 235</p>
<p><b>Direction de santé publique (DSP) :</b>  Personne à contacter : Jean-François Duchesne</p>	<p>Tél. : 418 666-7000, poste 292</p>

<sup>1</sup> **Cyanobactéries totales**: Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.